# Conseil Scientifique et Prospectif

## Compte-rendu

16 septembre 2025 - 10h/16h

## Présents

### Membres du CSP

Marion AMALRIC, géographie, Université de Tours

Jean-Pierre BERTON, écologie des milieux aquatiques, Université de Tours

François BERTRAND, adaptation au changement climatique, Conseil régional Centre-Val de Loire, Université de Tours

Catherine BOISNEAU, écologie des milieux aquatiques, Université de Tours

Nathalie CARCAUD, géographie physique et paysage, Institut Agro Rennes-Angers, présidente du CSP

Laure CORMIER, géographie, Université d'Angers

Abdelillah HAMDOUCH, aménagement du territoire, Université de Tours

Marianne LEFEBVRE, économie, Université d'Angers

Gunther LUDWIG, art et design, École supérieure d'art et de design d'Orléans

Nina RICHARD, écologie des milieux aquatiques, Université de Tours

Guillaume PAIN, agroécologie, École supérieure d'agriculture d'Angers

Sébastien SALVADOR-BLANES, pédologie et géo-hydrosystèmes, Université de Tours

José SERRANO, aménagement de l'espace, urbanisme, Université de Tours

Monique TOUBLANC, sociologie et paysage, École du paysage de Versailles-Marseille

### Invité

Samuel GRIFFON, doctorant en sociologie, Université de Tours

### Membres du Parc

Représentant du Bureau

Jean-Michel MARCHAND, président de la commission « Biodiversité »

Représentants de l'équipe technique

Virginie BELHANAFI, responsable du service « Tourisme et médiation des patrimoines »

Wilfrid COMBADIERE, chargé de mission agriculture et alimentation

Emmanuelle CREPEAU, directrice-adjointe du Parc, animatrice du CSP

Michel MATTEI, responsable du service « Aménagement et écodéveloppement »

Manon NEDELEC, chargée de mission paysage

Kathleen PINEAU, chargée de mission transitions et changement climatique

Olivier RIQUET, chargé de mission patrimoine naturel, Natura 2000

Autres agents présentés lors du tour de table

Paul CHARBONNIER, chargé de mission Marque et écoconstruction

Matthieu CLÉMOT, référent éducation et valorisation de l'offre touristique

Juliette QUINAULT, chargée de mission renaturation des villes et villages

# Sommaire


I. Actualités du Parc ..... 2
II. Publication du CSP sur les retenues de substitution ..... 6
III. ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants du CSP ..... 7
IV. Questions à investiguer : propositions du Parc ..... 10
V. Renouvellement du CSP ..... 14
VI. Prochains rendez-vous ..... 14


*Mme Nathalie CARCAUD présente l'ordre du jour.*
*Le tour de table inclut les agents du Parc, présents dans les bureaux de la Maison du Parc, afin de contribuer à l'interconnaissance entre les membres du CSP et l'équipe technique.*

# I. Actualités du Parc

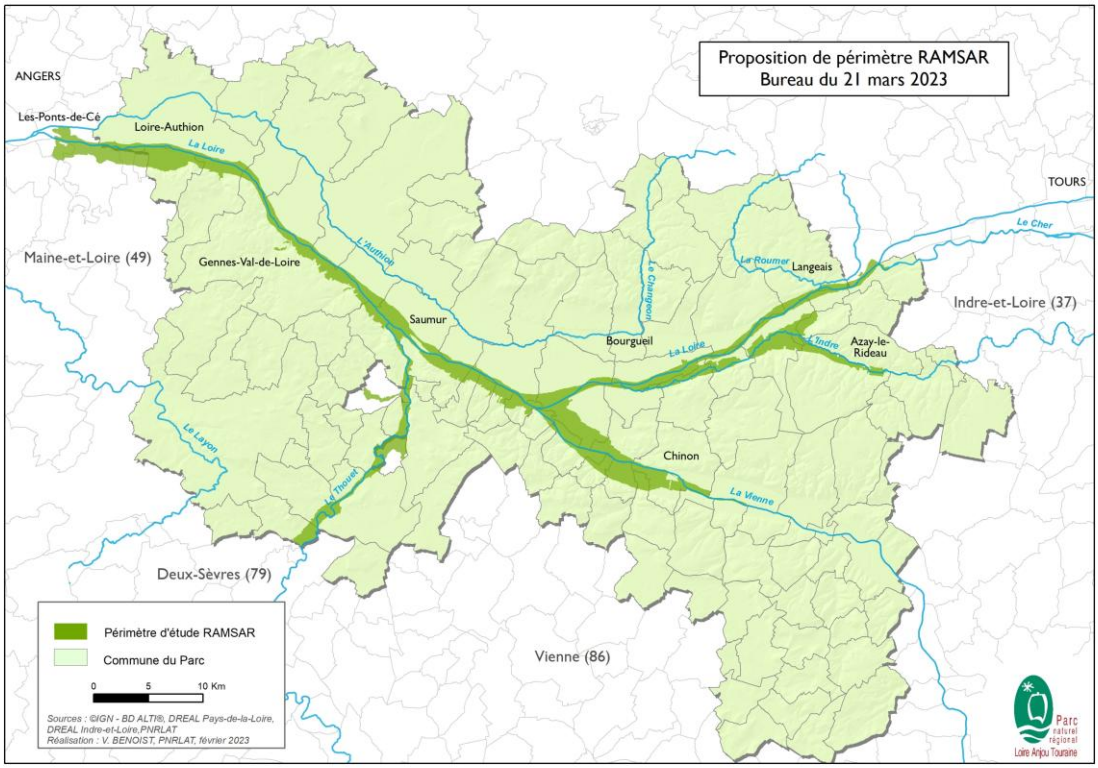
## ▪ Labélisation RAMSAR du site « Loire des confluences »

*Emmanuelle CRÉPEAU présente le projet de labélisation RAMSAR.*

### Le périmètre

Pour inscrire l'importance internationale de la Loire et sensibiliser les publics à la préservation de ces riches écosystèmes, le Parc a coordonné le dépôt d'une candidature Ramsar pour le site de la « Loire des confluences ».

Le projet de périmètre comprend le site Natura 2000 de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau incluant le Thouet reconnu en Zone de Protection Spéciale. Il se poursuit en aval sur le site Natura 2000 de la Loire jusqu'au pont de chemin de fer de Cinq-Mars-La-Pile permettant d'intégrer le bec de Cher et le site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre dans sa totalité. En s'appuyant sur les plans de gestion Natura 2000, le site est doté d'une gouvernance fédérant les trois Comités de pilotages.




*Projet de périmètre RAMSAR "La Loire des confluences"*

Après une large phase de consultation des acteurs locaux et la finalisation du dossier de candidature, le Parc a soumis en avril dernier ce dossier aux Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel du Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire pour avis.

Ces instances régionales ont confirmé la valeur patrimoniale du site pour une reconnaissance à l'internationale. Leurs avis, accompagnés de ceux des services régionaux de l'État et de ses établissements publics, permettent d'engager la phase de consultation des instances nationales. Elles sont composées de représentants du Ministère de la transition écologique, du Conseil national de la protection de la nature, du Muséum national d'histoire naturelle et de l'association Ramsar-France. La visite de la délégation de ces représentants a été organisée du 15 au 17 septembre.

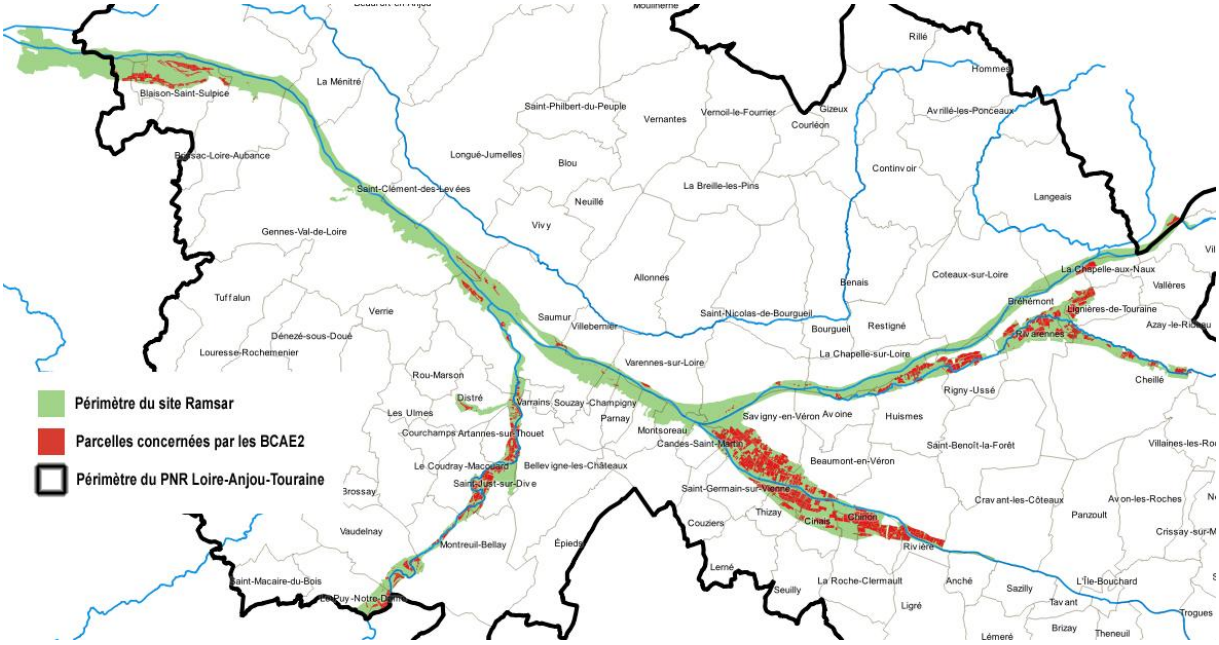
### Application de la norme BCAE2 sur les sites Ramsar

La principale opposition au projet vient des Chambres d'agriculture qui contestent l'application de la norme Bonne Condition Agricole et Environnementale n°2, dite BCAE2 dans les sites RAMSAR. La BCAE2 dédiée à la protection des zones humides et des tourbières, est l'une des neuf conditions essentielles pour bénéficier des aides de la PAC. Initialement prévue pour le 1er janvier 2024, sa mise en œuvre a été reportée au 1er janvier 2025.

Le référentiel BCAE2 est construit en croisant les inventaires du Réseau Partenarial de Données de Zones Humides (RPDZH) et le zonage RAMSAR. Les parcelles concernées doivent être à la fois en zones humides et dans un périmètre RAMSAR et/ou concernées par une tourbière référencée au niveau national.

En l'occurrence sur le site RAMSAR « Loire des confluences » l'impact de la mise en œuvre de cette norme sera minime, car les parcelles concernées sont déjà en site Natura 2000.

Pour le Parc, les surfaces concernées par les BCAE2 sont estimées de 3 329 à 5 203 ha, soit de 2 à 3% de la surface agricole du PNR et de 18 à 28% du site Ramsar (**chiffres et cartographie non présentés lors de la réunion).**




*Cartographie des parcelles susceptibles de passer en BCAE2*

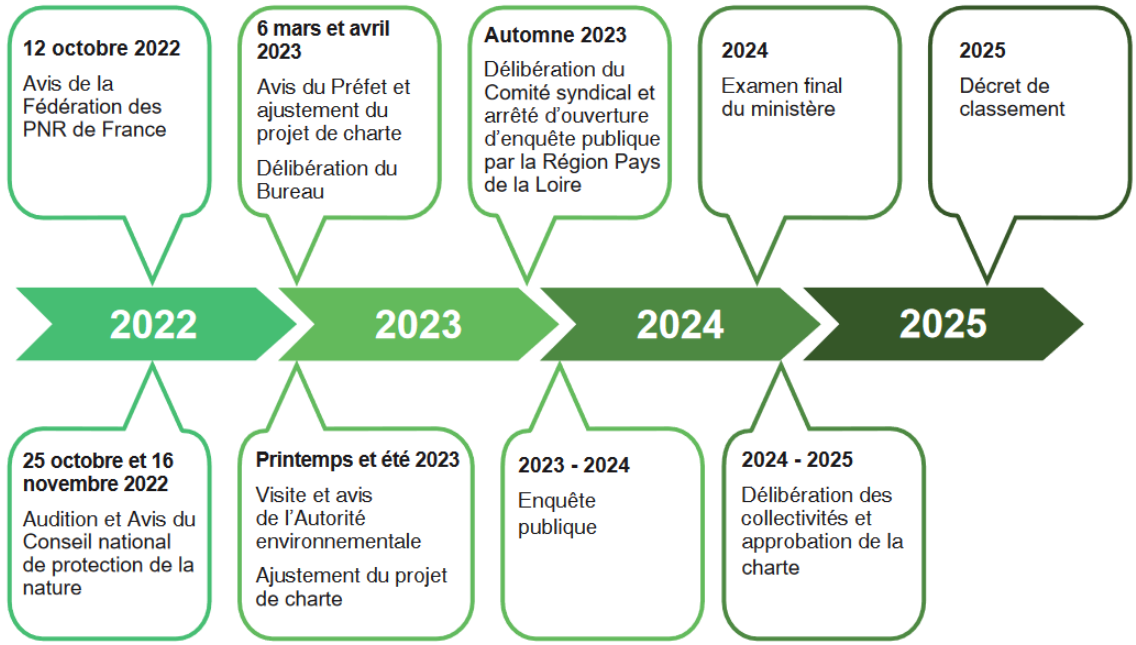
- Les conclusions de cette visite sont très encourageantes : l'avis du Conseil national de protection de la nature sera sans nul doute positif. La procédure devrait aboutir début 2026 par l'inscription du site sur cette liste internationale.

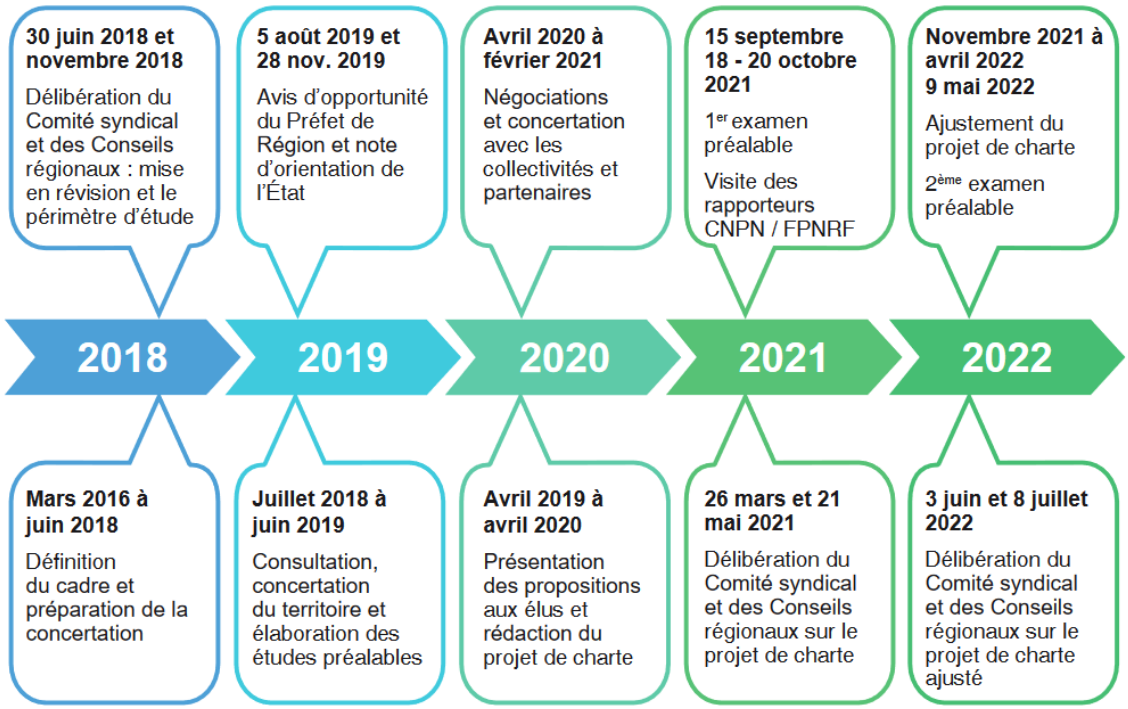
## Procédure de renouvellement de la charte du Parc

*Emmanuelle CRÉPEAU présente l'état d'avancement de la procédure de révision de la charte.*

Démarrée en 2018, la démarche aboutira fin 2025 avec le décret de renouvellement de classement signé par le Premier ministre. La procédure est lourde, longue, coûteuse (dépenses directes et temps d'agents) et conduit à la production de documents à visée stratégique qui reposent sur un diagnostic et des enjeux datant de plusieurs années. Elle mérite d'être reconsidérée, les Parcs s'emploient d'ailleurs à formuler des propositions en ce sens.

Il est d'ailleurs rappelé que le CSP a contribué à la formulation de ces enjeux en 2018 et à la structuration du sommaire de la charte en 2019.



## Nouveau périmètre

Sur la période du 15 janvier au 15 mai 2025 les communes du périmètre de révision ont été appelées à délibérer pour approuver la charte :

- 140 délibérations favorables sur 146 (95%)
- 5 non inscrites à l'ordre du jour : Courléon, Distré, CC Anjou Loir et Sarthe et CC Loire-Layon-Aubance et Vernoil-le-Fourrier
- 1 délibération défavorable : Saint-Just-sur-Dive

Le bilan de la consultation est le suivant :

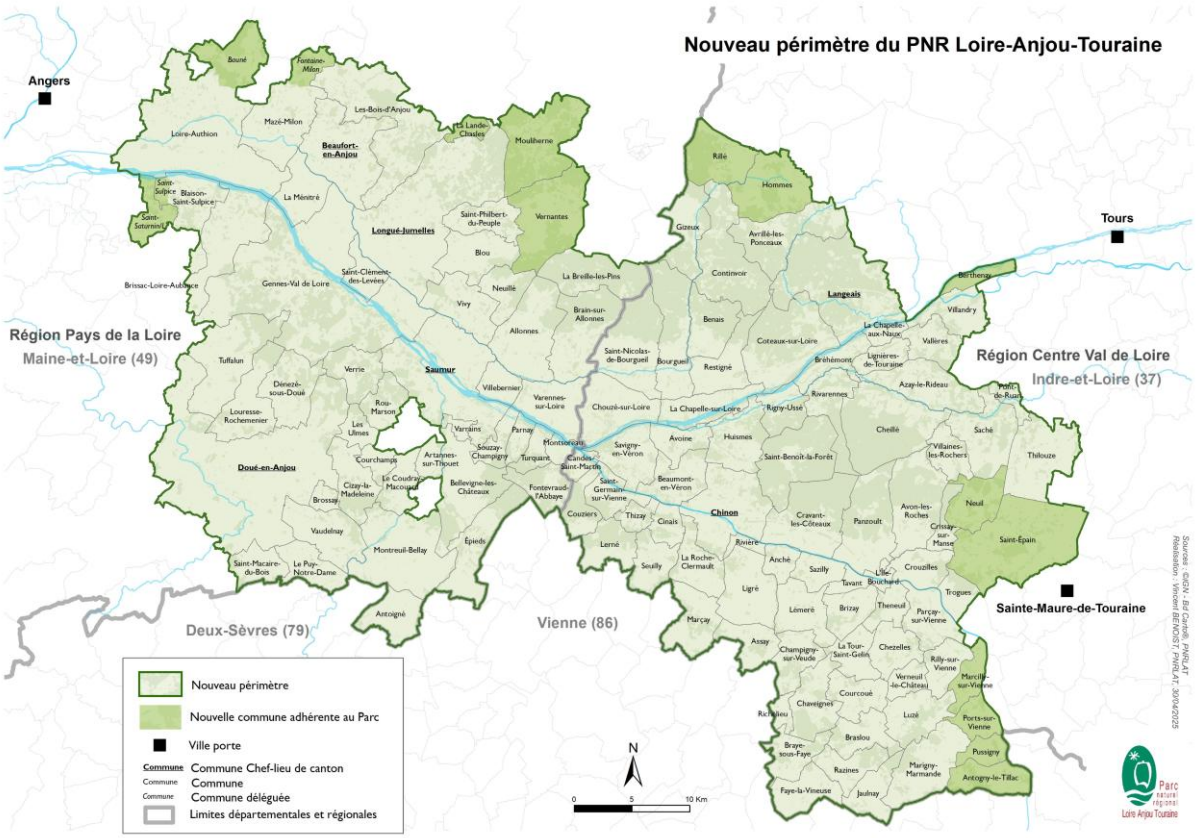
13 nouvelles communes

- 9 en Indre-et-Loire : Antogny-le-Tillac, Berthenay, Hommes, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Rillé, Saint-Épain
- 4 en Maine-et-Loire : Cornillé-les-Caves, La Lande-Chasles, Mouliherne, Vernantes

4 nouvelles communes déléguées

- Fontaine-Milon : commune de Mazé-Milon
- Bauné : commune de Loire-Authion
- Saint-Sulpice : commune de Blaison-Saint-Sulpice
- Saint-Saturnin : commune de Brissac-Loire-Aubance, partiellement classée avec en plus, Chemellier, Coutures et Saint-Rémy-la-Varenne

Le nouveau périmètre augmente ainsi de 9 % et la population de 6 %.




*Nouveau périmètre du PNR LAT*

*La commune de Cornillé les Caves est à ajouter à cette carte (délibération transmise très récemment)*

### Une adhésion favorisée par la dotation aménités rurales

La dotation « aménités rurales » a été un levier essentiel pour favoriser l'adhésion des communes. Les communes disposent de moyens pouvant être mobilisés pour financer des projets dédiés à la biodiversité, favorisant ainsi la mise en place de projets en partenariat avec le Parc. La dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité a été créée en 2019. Initialement destiné uniquement aux communes de moins de 10 000 habitants dont 50% du territoire est classé en site Natura 2000, son périmètre d'éligibilité s'est élargi progressivement pour intégrer en 2025 toutes les communes rurales (critères de densité) disposant d'aires protégées en accordant un bonus important à celles qui disposent de sites naturels en zones de protection forte.

**Informations non présentées en séance**

La dotation moyenne est de 15 164 € par commune du Parc (de 94 345 € pour une commune comme Gennes Val de Loire à 3 100 €). En 2025, 1 683 211 € ont été versés à 96 % des communes du Parc

Pour être éligibles, les communes doivent :

- être rurales au sens de l'INSEE (indicateur de densité de 7 à 4)
- avec au moins 350 hectares en aire protégée (PNR) ;
- ou au moins 10 hectares en zone de protection forte (RNR, APB, RBI…) ;
- ou être couvert à plus de 80 % par une aire protégée ;
- ou être couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000.

▸ Les membres du CSP seront conviés à un évènement de célébration du renouvellement de la charte du Parc le **samedi 15 novembre 2025 en matinée.**

## II. Publication du CSP sur les retenues de substitution

*Nathalie Carcaud et membres du groupe « eau et retenues de substitution » présentent la publication et la démarche d'élaboration associée.*

### Contexte et méthode de conception

En 2023 la Présidente du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a sollicité son Conseil scientifique et prospectif pour éclairer les futurs conseils et avis du Parc relatifs aux créations de retenues de substitution. Un groupe de 8 chercheurs et chercheuses, constitué au sein du Conseil, s'est emparé du sujet en collaboration avec des élus et agents du Parc : Catherine Boisneau - Nathalie Carcaud – Nina Richard - Marianne Lefebvre – Gunther Ludwig – Sébastien Salvador-Blanes - Joé Serrano - Monique Toublanc.

Les travaux ont été organisés autour de deux questionnements :

- Quels sont les éléments clés à questionner lors de l'étude technique d'un projet, les principes généraux à préconiser ?
- Quels sont les enjeux à rappeler en tant qu'élu du Bureau du Parc pour favoriser des décisions nourries et coconstruites ?

La publication conçue par le groupe constitué au sein du CSP est le fruit de cette réflexion partagée, nourrie par l'étude de projets et situations locales. Elle a pour ambition d'apporter un cadre méthodologique permettant de passer au crible de questions clés les projets de création de retenues de substitution.

Le document propose une grille d'analyse de projets de création de retenue de substitution selon les principes de la stratégie politique de la charte 2025-2040 :

- Accompagner l'évolution des paysages et renforcer la qualité du cadre de vie,
- Faire du Parc un territoire à biodiversité positive,
- Préserver et reconquérir la ressource en eau,
- Concourir à une économie de proximité et pérenne,
- Partager la connaissance pour passer à l'acte,
- Construire une gouvernance territoriale partagée.

Cette grille peut être utilisée par des élus ou chargés de mission du Parc pour analyser des projets sur lesquels ils doivent donner un avis, ou par des porteurs de projet dans une phase d'auto-analyse préalable.

### État d'avancement et ajustements

La conception du document est en cours de finalisation.
Une discussion s'engage entre les rédacteurs et les autres membres du CSP présents.

Au cours de la séance, il est acté :

- de faire évoluer le titre de « Ressources en eau & retenues de substitution » à « Ressource en eau et projets de retenues de substitution : quelles questions se poser ? » ;
- de conserver la définition d'une retenue de substitution » proposée par le Ministère de la transition écologique – page 11 ;
- de vérifier l'exactitude du schéma représentant les nappes et aquifères en Loire-Anjou-Touraine – pages 16 et 17 ;
- de déplacer le texte « incertitudes » en fin de document, juste avant le glossaire des pages 16-17 à la page 34 ;
- de rédiger un texte explicatif à placer avant le schéma des nappes (typologies des nappes et des retenues) – pages 16 et 17 ;
- de rédiger un paragraphe supplémentaire en introduction de la bande dessinée page 28 ;
- de ne pas proposer de documents de référence dans une rubrique « en savoir plus », page 34.

▸ Réunion **jeudi 25 septembre à 15 heures** en visioconférence pour finaliser la publication avec les rédacteurs.

## III. ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants du CSP

*Emmanuelle CRÉPEAU présente le projet ABC de Mazé-Milon.*

### ▪ Rappel des expériences précédentes

#### Expérimenté en 2020 avec la commune de Benais

En février 2020, le Parc a coordonné la mise en œuvre d'un atelier hors les murs en partenariat avec la commune de Benais et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette, l'Agrocampus Ouest d'Angers et l'École supérieure des Arts modernes ESAM Design de Paris.

Démarche et restitutions disponibles sur le site dédié :
https://workshopbenais.wordpress.com/home/

#### Renouvelé en 2021 dans un format élargi

Entre 2020-21, le Parc a renouvelé cette initiative, mais sans s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets et en expérimentant un format légèrement différent. Des étudiants en écologie, tourisme, géographie/droit et paysage sont allés à la rencontre des habitants pour réaliser un diagnostic puis élaborer des propositions autour de ce questionnement : « *Que peut-on faire ensemble pour bien vivre avec moins d'eau disponible à* Allonnes, Benais, Brain-sur-Allonnes ou La-Breille-les-Pins ? ». Action réalisée en partenariat avec l'Université de Tours - Département géographie et Polytech, l'Université d'Angers – l'ESTHUA et Agrocampus Ouest (Institut Agro Rennes-Angers)

Démarche et restitutions disponibles sur l'espace dédié : https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/ateliers-etudiants

## ▪ Présentation de l'ABC de Mazé-Mion

### Contexte

Dans la continuité du projet « Territoire engagé pour la nature » (TEN) de la Communauté de communes Baugeois-Vallée, la commune de Mazé-Milon et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine portent conjointement un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de novembre 2025 à octobre 2028.

La démarche renforcera l'engagement de la commune pour la biodiversité en plaçant les enjeux de connaissance et de préservation de la nature au cœur de la vie communale pendant trois années. Fil rouge de l'animation locale, l'ABC fera l'objet d'actions de médiation et de mobilisation destinées à un large panel d'habitants de tous âges et tous horizons. Ces actions privilégieront les approches sensibles et expérientielles afin d'inviter les habitants à interroger leur rapport au vivant.

En complément des données naturalistes existantes, l'ABC se concentrera sur l'inventaire des taxons identifiés comme représentatifs des enjeux écologiques en présence, à savoir les pollinisateurs, les champignons ou de manière plus ponctuelle les papillons de jour, les oiseaux, les odonates et les orthoptères. Conjointement, des inventaires participatifs et appels à contributions seront menés avec les habitants, mobilisant des protocoles adaptés pour identifier notamment les pollinisateurs, des lichens ou des escargots des jardins. Tout au long de la démarche, d'autres taxons seront étudiés de manière opportuniste (hirondelles, flore vasculaire ou non vasculaire…). Ces inventaires seront complétés par l'élaboration de la cartographie des habitats afin d'identifier les enjeux et les fonctionnalités écologiques de la commune.

Le projet fera l'objet d'une gouvernance partagée mobilisant les associations locales et les habitants intéressés. Certains d'entre eux seront invités à jouer le rôle « d'ambassadeurs du vivant » afin de renforcer la pertinence et l'innovation du programme d'actions issu de la démarche ABC. La démarche donnera lieu à la conception partagée d'un plan d'action pluriannuel en faveur de la biodiversité en déclinaison des objectifs de la charte 2025-2050 du Parc naturel régional et du PLU de la commune, révisé en 2025.

### Financement

Ce projet fait l'objet d'un soutien de l'Office français pour la biodiversité (OFB) à hauteur de 46 000 € sur 3 ans pour financer du temps de coordination (50 jours par an pendant 3 ans), des inventaires, des animations et des outils de communication (dépenses et recettes partagées entre le Parc et la commune).

En parallèle le Parc sollicite la Région Pays de la Loire pour financer des ateliers étudiants, dans le cadre des Contrats de Parc en 2026 et potentiellement en 2027, pour une mise en œuvre de ces ateliers sur l'année universitaire 2026/27 et possiblement sur 2027/2028.

## ▪ Ateliers étudiants du CSP

### Nature de la sollicitation

En complémentarité avec les actions menées dans le cadre du projet financé par l'OFB, il est proposé aux membres du CSP de contribuer à la mise en œuvre d'ateliers étudiants sur la commune en 2026/27 et potentiellement en 2027/2028.

Différentes modalités pourront être envisagées :

- projets de groupe : plage horaire hebdomadaire dédiée sur 2 à 3 mois ;
- workshop : temps de travail immersifs, associant plusieurs groupes d'étudiants, de disciplines différentes et complémentaires (géographie, paysage, design...) ;
- stages ou de travaux de recherche individuels.

Le dossier de candidature pose de premiers éléments, objectifs modalités, disciplines concernées qui pourront aisément être ajustés avec les enseignants-chercheurs intéressés dans la mesure où l'OFB ne finance pas ce volet du projet (financement sollicité auprès de la Région Pays de la Loire) et que l'ensemble des actions menées permet de répondre à la demande de l'OFB « d'explorer les relations au vivant ».

**Paragraphes dédiés aux ateliers étudiants dans le dossier de candidature**

Récolte de paroles, de savoirs et de mémoires

*Dans le chapitre « Actions de médiation et de communication » page 30*

« *Dans le cadre d'atelier étudiants des enquêtes et animations permettront de recueillir des paroles d'habitants autour de la question de leur relation à la nature : mémoire des lieux, place de la nature dans leur vie aujourd'hui, hier ou demain. Ces étudiants, issus de filières de la géographie, du paysage ou des sciences sociales, seront encadrés par des enseignants-chercheurs du Conseil scientifique et prospectif du Parc.*

*Les étudiants s'adresseront à un large panel d'habitants et notamment aux personnes les plus âgées de la commune, via des ateliers qui pourront être réalisés avec les clubs du troisième âge ou l'EHPAD (public cité ici pour le positionner quelque part dans le dossier).*

*Les techniques mobilisées permettront l'expression et la transcription de la diversité des perceptions et relations des habitants au vivant : cartes géographiques et sonores sensibles, carte des attachements…*

*Ces travaux donneront lieu à la rédaction d'un diagnostic analysant le rapport de la commune et de ses habitants au vivant. Ce diagnostic croisera les diverses approches disciplinaires mobilisées : géographie, sociologie, écologie. »*

Analyse des données sociologiques récoltées

Dans le chapitre « De la connaissance à l'action » page 32

« *Les recueils de représentations, ressentis et savoir-faire liés au vivant seront analysés et objectivés afin d'établir un diagnostic de la relation du territoire communal au non-humain. Cette analyse interdisciplinaire (géographie, sociologie, écologie), issue du travail des étudiants, sera complétée par les enseignants-chercheurs du Conseil scientifique du Parc, associés au projet.*

*La qualification du non-humain à considérer sera ici à définir. Cet aspect sera notamment travaillé avec les étudiants et leurs enseignants-chercheurs en liaison avec les apports des experts écologues associés au projet.* »

**Ambassadeurs du vivant**

Au par ailleurs, le dossier de candidature engage le Parc et la commune à expérimenter la mise en œuvre d'une modalité démocratique innovante, invitant des habitants à représenter le non-humain dans les instances de concertation.

Définition concertée d'un programme d'actions

Dans le chapitre « Agir collectivement pour la biodiversité » page 33 Repris dans l'addendum dédié à la relation au vivant (synthèse dédiée)

*« Des habitants ou bénévoles associatifs seront invités à se positionner comme des ambassadeurs du vivant afin de porter les besoins des non-humains et permettre l'émergence d'actions intégrant, de manière conscientisée, la nature dans sa globalité comme partie prenante et bénéficiaire des actions. Le Parc et la commune veilleront à accompagner ces « interprètes » pour affiner avec eux leur posture au fil de la démarche. L'évaluation de cette expérimentation permettra d'envisager de la mettre en œuvre dans d'autres contextes et notamment au sein de la gouvernance du Parc.*

*Ces ambassadeurs du vivant seront identifiés durant la première année de la démarche et accompagnés par le Parc pour tenir leur rôle d'ambassadeur du vivant lors des réunions de concertation liée à l'élaboration du programme d'actions.*

- Enseignants-chercheurs intéressés : Marion Amalric, Catherine Boisneau, Nathalie Carcaud, Laure Cormier, Gunther Ludwig, Guillaume Pain, Sébastien Salvador-Blanes et José Serrano
- 1ère réunion : **jeudi 13 novembre - 8h30 en visioconférence**

# IV. Questions à investiguer : propositions du Parc

*Présentées par Michel Mattei, Olivier Riquet et Emmanuelle Crépeau avec les contributions de Virginie Belhanafi, Kathleen Pineau et Manon Nedelec, associés aux participants de l'atelier « Parlement de Loire » : Marion Amalric, Nathalie Carcaud et Monique Toublanc.*

## ▪ Rappel des précédents travaux et plus-value pour le Parc

Conformément au règlement intérieur du CSP : « *Le Parc organise la saisine du CSP sur des questions de fond de prospective, d'aménagement et des projets plus ponctuels. La consultation de scientifiques peut également se faire hors du contexte du CSP entre scientifiques et techniciens. Le CSP peut également s'autosaisir d'un sujet et fait part de son avis au Parc* ».

Depuis 2015 le CSP s'est saisi des thématiques/problématiques proposées par le Parc (cf. Note « *CSP : fonctionnement, travaux et contributions de 2015 à 2025* ») :

- 2015 - Sollicitation du Bureau du Parc sur le changement climatique : réflexion du CSP sur la notion de résilience.
- 2017/2019 – Contribution à l'élaboration de la charte : propositions d'enjeux, apports thématiques, participation à la concertation, enrichissement des rédactions.
- 2020/2021 – Ateliers inter-écoles :
    - Atelier hors les murs à Benais : construire un modèle de bourg à énergie positive.
    - Atelier dans le bassin des Trois Rus (Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La-Breille-les-Pins et Benais : eau et changement climatique dans l'Authion).
- 2023/2025 – Publication sur les retenues de substitution.

Le Parc propose au CSP de s'emparer de nouvelles thématiques sur la prochaine mandature :

- Intérêt pour les élus et les agents d'avoir une arène de débat collectif qui permette de prendre du recul sur des sujets complexes où les chargés de mission sont seuls sur leurs sujets.
- Collégialité, pluralité et objectivité qui permettent d'améliorer la pertinence de l'action du Parc au service des porteurs des projets et du territoire.
- In fine, besoin d'avoir des avis sur des sujets potentiellement chaud, à enjeux ou émergents (au-delà des réflexions et des éléments contenus dans la Charte)
- Importance d'avoir une pluralité de disciplines.

## ▪ Gouvernance et nature

### Quelle place pour le vivant dans la gouvernance du Parc et des territoires ?

La nouvelle charte met en exergue la question de la gouvernance partagée et de la nécessité de penser et d'expérimenter de nouvelles formes de gouvernance, donnant notamment une place différente au vivant (Cf. *Orientation 2 : Promouvoir une gouvernance territoriale partagée*).

#### Exploration via des ateliers étudiants à Mazé-Milon

La présentation de l'ABC de Mazé-Milon a permis de faire état des réflexions et attentes du Parc vis-à-vis du CSP, en proposant la mise en place d'ateliers étudiants dédiés à cette question (*cf. III – ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants du CSP page 8*).

#### Contributions via le Parlement de Loire et les ateliers sur les droits à la nature

Le PNR Loire-Anjou-Touraine est associé depuis quelques années aux travaux du collectif « Vers un Parlement de Loire ». En lien avec la convention qui lie le PNR avec la Mission Val de Loire, membre actif de ce collectif, des actions sont engagées pour réfléchir à la question des Droits de la Nature en général et à la reconnaissance de la Loire comme personne non-humaine dotée de droits en particulier (cf. colloque du 30 avril 2025 à l'Assemblée nationale organisé par Charles Fournier, Député d'Indre-et-Loire).

S'inspirant de démarches internationales similaires, cette proposition vise à reconnaître le fleuve, avec l'ensemble de son bassin versant, comme une entité vivante et porteuse de droits. Elle

ambitionne de faire de la Loire un acteur juridique à part entière, protégé pour ce qu'il est et non uniquement pour l'usage qu'en font les humains.

Dans la continuité de l'initiative engagée par Camille de Toledo, chercheur à l'Institut d'études avancées de Nantes, intitulée « Vers une Internationale des rivières et autres éléments de la nature » et dans le cadre de Grande Remontée de Loire 2025, le Parc a organisé la tenue d'un atelier pour contribuer à l'élaboration d'une proposition de loi qui ambitionne de doter la Loire d'une personnalité juridique.

Le mercredi 10 septembre, à l'occasion de l'escale montsorelienne de la Remontée de la Loire s'est tenu un atelier qui a réuni une vingtaine de personnes : élus, associatifs, techniciens du Parc, membres du CSP. Deux groupes ont été constitués, animés par Marine Yzquierdo, juriste et Caroline Lanciaux, Responsable du développement scientifique à l'Institut d'études avancées de Nantes.

La démarche proposée s'est déroulée en deux temps :

- lecture des articles ;
- pour chaque thème et sous la forme d'un jeu de cartes, débat portant sur la compréhension du thème, les objections ou propositions et les améliorations à proposer.

Le travail a été séquencé en 5 thèmes :

- Périmètre de l'entité naturelle Loire
- Les droits à donner
- Les gardiens / les représentants de Loire
- Les financements / les moyens de Loire
- Mise en œuvre des droits de Loire

Trois membres du CSP ont participé à l'atelier : Marion Amalric, Nathalie Carcaud et Monique Toublanc.

Catherine Boisneau et François Bertrand ont fait état des débats et ateliers réalisés lors de la journée du Parlement de Loire, le samedi 13 septembre. Journée à laquelle ont participé Thibaut Meurgey, directeur du Parc et Philippe Dubarry, élu référent Ramsar.

- Sujet investi dans le cadre des « Ateliers étudiants » à Mazé-Milon en complément des actions menées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.
- Possibilité pour les membres du CSP de s'associer à d'autres diffusions de cet atelier organisé notamment par le Parc
- Souhait d'organiser cet atelier dans le cadre du CSP
- Souhait de membres du CSP (Marion Amalric) de tester cet atelier avec des étudiants

### ▪ Libre évolution

**Quelle place pour des espaces naturels non gérés sur le territoire ?**
**Comment qualifier le potentiel de renaturation de sites ?**

La libre évolution est une modalité de « gestion » des milieux naturels citée dans la nouvelle charte du Parc (Cf. *Mesure 6 « Préserver les milieux naturels remarquables » - Objectif : Mettre en place des modalités de gestion intégrant sur tout ou partie d'un espace naturel une libre évolution des espèces et des milieux*).

Sur un territoire comme le Parc, l'enjeu en termes de préservation est principalement axé sur le maintien de milieux ouverts : prairies, landes, champagne… Ce maintien est assuré par des pratiques de gestion écologique ou agricole. Le principe de la libre évolution interpelle ainsi fortement des structures comme le Parc, historiquement gestionnaires de milieux naturels, et les agents et élus mobilisés pour préserver ces milieux.

Sur le territoire, nous disposons de peu d'exemples. Une expérience de libre évolution notable est à signaler notamment sur l'Espace Naturel Sensible de Bois Chétif. Situé à la confluence de l'Indre et de la Loire, le site comprend une forêt alluviale ne faisant pas l'objet d'interventions humaines ou presque (en dehors de mises en sécurité sur les bordures du site). Les services de

la DDT 49 expérimentent également, sur certains ilots de Loire, une évolution libre des milieux dans le Domaine public fluvial. On constate assez vite l'arrivée d'arbustes et d'arbres sur plusieurs grèves (saules, peupliers spontanés…). Ces expériences sont pour le moment limitées à des espaces en maîtrise d'usages ou foncière.

De manière plus diffuse, de nombreuses parcelles abandonnées sur le territoire peuvent être considérées de facto comme des espaces en libre évolution, mais de manière involontaire : anciennes peupleraies ou prairies, forêts non entretenues, délaissés, cavités… Elles représentent autant de typologies de milieux qui pourraient donner lieu à des expérimentations. Il s'agit d'ailleurs d'un des sujets mis en avant par les rapporteurs dans le cadre de la candidature RAMSAR (CNPN et Muséum d'Histoire naturelle).

La libre évolution pose des questions assez cruciales pour un Parc naturel régional :

- Quelles places pour des espaces naturels non gérés sur le territoire ?
- Quels gains écologiques réels ?
- Quelles questions cela pose pour les professionnels en termes de « gestion d'espaces naturels » ?
- Quelle politique de maîtrise foncière pour le Parc ?

Elle se heurte potentiellement :

- à l'application de règlementations telles que les Obligations légales de débroussaillement (OLD) ;
- à l'acceptabilité sociale : déjà questionnée sur les projets de nature en ville (végétalisation libre dans les villages, fauche espacée) ;
- à l'accentuation potentielle d'un sentiment d'abandon ou de déclin.

En termes de méthodes sont évoqués :

- l'expérimentation dans le Parc d'Ardèche qui se base sur la réalisation de plantation spécifique avant de laisser des parcelles en libre évolution ;
- la prise en compte dans les expérimentations de la libre évolution des espèces (interventionniste ou non sur les espèces « envahissantes » et sur les animaux) ;
- la nécessité de penser cette question dans tous les espaces, de haute naturalité comme très anthropisés.

Comment en parler ? :

- Laisser vivre, laisser faire ?

- Utilisation du terme « abandon » - Débat sur la pertinence et l'impact produit par ce terme : l'abandon est un terme anthropocentré qui suppose que le bien, en l'occurrence la nature, nous appartient. Cependant, le terme « d'abandon » peut produire un effet rebond intéressant : interroger cet anthropocentrisme, questionner les émotions liées à la notion d'abandon…

L'essai « *la nature malade de la gestion : la gestion de la biodiversité ou la domination de la nature* » de Jean-Claude Génot (éditions Sang de la Terre, 2008) est cité par Olivier Riquet comme un texte très révélant pour un professionnel de la gestion des milieux naturels tel que lui. C'est un plaidoyer pour reconsidérer nos modes de faire en matière de gestion des espaces dits « naturels ».

- Sujet important, il sera activé après la constitution du nouveau CSP
- Adrien Guetté, responsable du Master Territoire-Environnement-Paysage de l'Université de Tours travaille sur la libre évolution souhaite intégrer le CSP du Parc

- **Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR)**

**Quels principes et questionnements clés pour garantir l'intégrité globale de la biodiversité et des paysages du territoire ?**

Les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR), ont été créés par le code de l'environnement en 2023. Ce dispositif encourage et valorise les opérations de restauration de la biodiversité en application d'un principe de « crédits biodiversité ».

Selon le Ministère, ces sites sont des sites multifonctionnels qui peuvent servir trois enjeux :

- compensation écologique obligatoire, dans une logique éviter-réduire-compenser ;
- restauration volontaire de la biodiversité ;
- renaturation de certains espaces dans le cadre de la politique de sobriété foncière (trajectoire vers le zéro artificialisation nette).

Le Parc est confronté à des demandes de porteurs de projet pour identifier des sites naturels à restaurer en compensation de la destruction de milieux. Des demandes plus précises portent sur la création d'Obligations réelles environnementales (ORE) « de compensation ».

L'application de ces compensations pose question :

- elle légitimise une financiarisation de la biodiversité qui pose des questions éminemment éthiques (Cf. problématiques similaires à celle du marché du carbone) ;
- ses objectifs sont aisément détournés : les sites restaurés sont souvent des sites de haute naturalité qui auraient fait/devraient faire l'objet d'une restauration, en ce sens la compensation ne permet pas d'augmenter la surface des sites naturels restaurés/de qualité ;
- elle interroge également les techniques et l'ingénierie à mobiliser (connaissance, compétences spécifiques, moyens humains et financiers à mobiliser…) ;
- un Parc doit-il accepter certaines applications biaisées du dispositif pour permettre la préservation d'autres espaces ?
- Comment identifier les espaces potentiels à renaturer ? Au-delà des informations centralisées au sein du Plan de Parc qui apporte des éléments factuels aux zones de fractures au sein des corridors écologiques. Il a été évoqué lors d'une réunion technique la possibilité de mener une coopération Parc/SCoT du Saumurois sur l'identification des espaces potentiels de renaturation.

Intérêt pour les membres du CSP de se saisir de cette question :

- partage des réflexions menées sur ces questions par des membres du CSP : Cf. travaux de Guillaume Pain sur les ORE compensatoire ;
- pertinence pour le CSP de formuler des préconisations pratiques, fixant des conditions techniques pour permettre aux Parc de mieux accompagner les porteurs de projets et engager des négociations ;
- possibilité de s'inspirer de la méthode d'investigation mobilisée pour la conception de la publication du CSP sur les retenues de substitution.

- Constitution d'un Groupe "Sites naturels de compensation écologique" : membres du CSP et agents/élus du Parc
- 1er rendez-vous : lundi 12 janvier - 9h30 en visioconférence.

## V. Renouvellement du CSP

*Nathalie Carcaud, Jean-Michel Marchand et Emmanuelle Crépeau présentent les modalités de renouvellement et le calendrier.*

### ▪ Modalités de renouvellement

**Règlement intérieur du CSP – extrait**

Désignation du Président

*« Le Président du Parc, en accord avec le Bureau propose un Président au CSP qui le valide par vote en début de mandat.*

*Un Vice-Président est élu par les membres de ce Conseil. Le Bureau du Parc valide la composition du Conseil scientifique et prospectif*. »

### ▪ Calendrier

**Juillet 2025 à juin 2026**

- Candidature des membres du CSP actuels
- Identification de nouveaux membres/disciplines non représentées (lien avec les thèmes de travail)
- Poursuite des travaux en cours (ateliers étudiants)

**Juin 2026**

- Le nouveau Président du Parc qui sera élu en juin 2026 désignera le Président du CSP et validera la liste des membres proposés, pour présentation en Bureau

**Septembre/octobre 2026**

- Validation définitive par le Bureau du Parc
- Plénière du nouveau CSP

## VI. Prochains rendez-vous

**Groupe "ABC de Mazé-Milon"**
Jeudi 13 novembre - 8h30 en visio

**Groupe "Sites naturels de compensation écologique"**
Lundi 12 janvier - 9h30 en visio

**Colloque ICOMOS en partenariat avec la Fédération des Parcs**
**2 à 3 membres du CSP possible**
13 et 14 novembre à Chinon « *Les mille et une feuilles des patrimoines : des outils de protection et de valorisation au cœur du projet de territoire*"
*Cf. Mail dédié à venir*

**Célébration de la charte 2025/2040**
**Ensemble du CSP convié**
Samedi 15 novembre en matinée à l'Abbaye de Fontevraud
*Cf. Mail d'invitation à venir*